

## Coronavirus : l'ARS fait le point ce vendredi 10 avril, à 18 h 30



Coronavirus : l'ARS fait le point ce vendredi 10 avril, à 18 h 30

Ce bulletin récapitulatif n°33 de l'Agence régionale de santé recense ce vendredi 10 avril, à 18 h 30, un total de 4364 tests positifs de coronavirus en Occitanie, 962 hospitalisations en cours (dont 314 en réanimation) et 222 décès en établissements de santé. À ce jour, 1202 patients ont pu regagner leur domicile après leur passage en établissement hospitalier.

Pour le Gers, par rapport à jeudi, le nombre d'hospitalisation baisse de 3 patients et d'une personne en réanimation. Les retours à domicile progressent avec 4 personnes supplémentaires. Le nombre de défunts reste inchangé.

**4364**  
TESTS POSITIFS  
EN OCCITANIE

- 962 hospitalisations en cours, dont 314 en réanimation
- 1 202 retours à domicile
- 222 décès à l'hôpital

**Surveillance sanitaire**  
Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > consulter le bulletin Occitanie

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	15	4	15	1
Aude (11)	63	15	91	37
Aveyron (12)	50	8	56	17
Gard (30)	111	41	83	22
Haute-Garonne (31)	249	94	229	26
Gers (32)	25	4	20	8
Hérault (34)	214	67	362	70
Lot (46)	18	8	49	2
Lozère (48)	6	1	11	-
Hautes-Pyrénées (65)	68	6	43	7
Pyrénées-Orientales (66)	79	33	182	20
Tarn (81)	45	20	49	9
Tarn-et-Garonne (82)	19	10	12	3
<b>OCCITANIE</b>	<b>962</b>	<b>314</b>	<b>1202</b>	<b>222</b>

LES INFORMATIONS UTILES

**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**En bref : les infos du jour**

- Les mesures d'hygiène à mettre en pratique à la maison : le risque de contamination au COVID ne disparaît pas lorsqu'on rentre au domicile. L'ARS Occitanie a élaboré une synthèse des recommandations en vigueur concernant les règles d'hygiène domestique à mettre en œuvre chez soi, afin de réduire le risque de transmettre le virus. Consulter le document.
- La crainte de la contamination par le Covid-19 ne doit pas empêcher le recours aux soins : c'est particulièrement important pour les patients souffrant de pathologies nécessitant un suivi régulier ou pour les enfants et femmes enceintes. Selon la situation, le médecin traitant peut proposer une téléconsultation ou une consultation à son cabinet, avec un aménagement d'horaire. Toutes les précautions sont prises pour que l'accueil des patients se fasse dans les meilleures conditions. En l'absence du médecin traitant ou en cas de signes de gravité, composez le 15.

**24/24**

**Cliquez ici pour consulter :**

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation national du Ministère de la santé (vidéo)

**Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :**

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs...  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus)

Suivi épidémiologique : [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

**En direct sur Twitter :**  
[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante)  
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS\\_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

**PRATIQUE**

**EHPAD**  
Le dépistage en EHPAD s'intensifie en Occitanie : dès qu'un cas est confirmé, des professionnels de proximité sont mobilisés pour réaliser un dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel. Voir le communiqué

**Education nationale**  
Consultez les recommandations du Ministère de l'Éducation nationale et de vos Rectorats à Montpellier et à Toulouse.

**Arrêts de travail**  
Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)